



Séance du Conseil d'établissement du 6 février 2012 à 19h00
Compte rendu n° 9 - Présidence : Monsieur Augustin Perez

Présent-e-s :	Mesdames Stéphanie BRUN BULLIARD, Bernadette CHIUPPI et Monique TINGUELY, enseignantes Mesdames Laurence CASOT et Dominique GROS, Messieurs Olivier MORZIER et Serge BROQUARD, parents Madame Valérie BOESCH, adjointe au Maire, commune de Gy Madame Anne-Françoise MOREL, adjointe au Maire, commune de Jussy Monsieur Jean-François ACKERMANN, adjoint au Maire, commune de Presinge Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier
Invité :	Monsieur Jean-Luc BOESIGER, directeur du service des établissements, Direction Générale de l'Enseignement Primaire
Excusée :	Madame Géraldine Steiner, enseignante
Compte-rendu :	Madame Anne MORENO, secrétaire de l'établissement
Ordre du jour	Synthèse
1. Nouvelle cartographie	<p>Présentation par Monsieur Jean-Luc BOESIGER, directeur du service des établissements, auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Primaire.</p> <p>A la rentrée scolaire 2008, les 164 écoles de l'enseignement primaire genevois ont été regroupées en 91 établissements, chacun dirigé par une directrice ou un directeur. Des regroupements ont eu lieu en 2009 puis en 2010. La cartographie a été corrigée en lien avec les remarques et observations de la commission de fonctionnement. Cette dernière assure le suivi du changement mis en œuvre à la rentrée 2008. Présidée par la directrice générale de l'enseignement primaire et forte de 28 personnes, la commission rassemble les instances représentatives du personnel (enseignants, directeurs d'établissement, secrétaires), le conseil de direction de la direction générale de l'enseignement primaire, des membres du secrétariat général du DIP, le coordinateur de l'Observatoire de l'enseignement primaire, le Service de médiation scolaire du DIP, des représentants des parents (GAPP) et des autorités communales (ACG).</p> <p>En parallèle, un groupe d'experts nommé "l'observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire" et composé quatre experts universitaires : M. Jean-Marc Huguenin (Institut de Hautes études en administration publique / IDHEAP de Lausanne), M. Jean-Paul Payet (Université de Genève / SSED), M. José Ramirez (Haute école de gestion / HES Genève) et M. Georges Solaux (Université de Dijon) est mandaté par le secrétariat général du DIP pour évaluer des éléments de la mise en place, à la rentrée 2008, du nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire.</p> <p>Ces éléments sont définis en collaboration avec la commission de fonctionnement de l'enseignement primaire.</p> <p>Assez rapidement une étude de l'observatoire remet en cause le rapport taille et dotation des établissements et, proportionnellement, les grandes disparités entre les forces octroyées. Des données intercantionales permettent de comparer les moyens alloués dans d'autres cantons et de constater qu'à Genève ce sont surtout les grands établissements qui manquent de dotation.</p> <p>Par ailleurs, les entités trop petites se sont révélées difficile à gérer alors qu'un regroupement a permis d'améliorer le fonctionnement et de rendre le directeur plus présent sur place.</p>

Ces éléments ont donc été mis en perspective avec la carte des établissements. Afin de rendre l'ensemble plus cohérent et d'assurer une répartition plus équitable des ressources des modifications sont apportées dont notamment tendre vers des établissements de 300 élèves pour une population défavorisées et des établissements de 500 élèves pour une population hétérogène ou favorisée. Mais également de faire bénéficier les grands établissements d'une dotation en équipe de direction supérieure à la dotation actuelle. Soit un directeur à plein temps, du personnel enseignant assurant la fonction de Maître Adjoint, bénéficiant de décharges ou de moyens, et du secrétariat. Certains établissements pouvant difficilement être divisés ont ainsi été renforcés.

C'est ainsi que l'établissement de Meinier / Gy / Jussy / Presinge fait partie des 6 établissements reconfigurés, selon les propositions de la Direction Générale de l'Enseignement primaire. La nouvelle cartographie est en attente de la validation du Conseiller d'Etat en charge du département. Le projet de reconfiguration ramènera le nombre d'établissement de 84 à 79 et concerne 18 établissements actuels.

En ce qui concerne l'établissement sous la direction de Monsieur Perez, le projet consiste à y ajouter l'école de Pupliche. Il comptera alors env. 530 élèves, contre 338 aujourd'hui. Le poste de directeur à 100% serait maintenu, un 40% supplémentaire d'équipe de direction attribué et un taux de secrétariat également augmenté de 25% (de 30 à 55%). De plus, la secrétaire sera délocalisée dans une des écoles, et donc plus présente pour les parents.

L'école de Pupliche et de Pont-Bochet formaient un des 6 établissements concernés par la nouvelle cartographie. Pont-Bochet faisant partie de la commune de Thônex, elle formera avec l'école de Marcelly, un nouvel établissement. La commune de Pupliche est quant à elle plutôt tournée du côté de la campagne, raison pour laquelle son école rejoindra l'établissement de TH 15.

A l'occasion de cette reconfiguration, différents acteurs de la DGEP, ont procédé à des séances d'information en avisant tout d'abord les équipes enseignantes, puis les membres des conseils d'établissement afin d'entendre les réactions des divers partenaires.

Réactions des enseignantes

Un 40% de force adjointe signifie qu'un enseignant bénéficiera d'une décharge administrative. Il ne faut pas qu'un enseignant se sente "sacrifié" à l'occasion de ce mandat. Si ce mandat est donné à un enseignant à temps partiel, ce dernier ne sera plus dans sa classe à faire de l'enseignement. Le corps enseignant se sent aujourd'hui écrasé sous les tâches annexes et note qu'il porte plusieurs casquettes. Comment peut-il être question de proximité alors que le Directeur se déplace, sur cinq communes, d'une école à l'autre ?

Réactions des représentants des parents

Les petites communes craignent que l'arrivée de cette nouvelle école dans l'établissement incite les parents à demander des dérogations (PAS DE PARASCOLAIRE) et à les obtenir plus facilement. Avec, pour première conséquence, des fermetures de classes, voire d'écoles. Les parents ont également l'impression que les enseignants font de plus en plus d'administratif et sont de moins en moins présents pour l'enseignement. Ils s'interrogent également sur les incidences d'un taux d'encadrement calculé sur cinq plutôt que sur quatre écoles.

Réactions des représentants des communes

Les représentants des communes ont l'impression que les décisions leur "tombent" dessus. Ils aimeraient être associés au projet, pas juste interpellés au moment du transfert des charges et d'en subir les conséquences organisationnelles et financières. La commune de Meinier qui a accueilli le Directeur, n'installera pas son secrétariat ailleurs que dans le bureau actuel du directeur. Elle souhaite être partenaire dans cette négociation et ne pas recevoir uniquement un ordre de marche du DIP en août prochain avec une adaptation des locaux à réaliser rapidement, sans concertation. La répercussion des charges financières de cette installation n'a pas été répartie sur les autres communes et ce ne sera plus le cas si un secrétariat est en plus installé à

	<p>Meinier. Par ailleurs, d'autres changements interviendront si l'école devient obligatoire le mercredi matin et les communes seront encore très fortement sollicitées.</p> <p>Suite aux différentes réactions, M. J.-L. Boesiger précise que les décharges des enseignants seront pensées différemment pour les petites écoles de Gy et de Presinge que pour celles de Meinier et de Puplinge. Le directeur pourra déléguer au maître référent des responsabilités et des tâches clairement identifiées s'appuyant sur un vrai cahier des charges.</p> <p>En lien avec la nouvelle cartographie, le fonctionnement du COET sera à revoir. Le projet d'établissement devra également tenir mieux compte de la réalité de chacune des écoles. Ne pas l'inventer de manière artificielle mais prendre note des spécificités des écoles et des communes.</p> <p>Il informe les membres que les directeurs des établissements reconfigurés devront faire acte de candidature pour la direction de leur établissement.</p> <p>Il assure aux membres que le Département souhaite vraiment maintenir les écoles dans les villages. Cela ne changera pas le fonctionnement des demandes de dérogation, le directeur suivra la procédure.</p> <p>L'école de Puplinge a déjà été mise au courant et les enseignants ont compris le sens du regroupement avec ces quatre écoles-là. Par contre, comme vous, ils se demandent comment va "fonctionner" le directeur.</p>
<p>2. Rapport Evalex, commentaires du COET</p>	<p>Les membres ont reçu avec l'ordre du jour de la séance, le rapport Evalex et le canevas leur permettant de préparer leurs commentaires sur la démarche de projet et son suivi par le COET</p> <p>Les membres du COET ne se sont pas sentis acteurs de ce projet et très peu impliqués dans les démarches.</p> <p>Sur le Rapport Evalex dans sa globalité</p> <p>L'enthousiasme ne se ressent guère. Mener ce projet semble avoir été laborieux et cela transparait clairement et fidèlement. Le mécontentement de l'équipe enseignante ressort bien également.</p> <p>En page 9 : <i>Très souvent, les mêmes enfants se trouvent en difficulté et le Dir-E intervient auprès des parents. Parfois les familles prennent des années pour admettre qu'il y a un problème et accepter les appuis proposés.</i></p> <p>Ce commentaire n'a pas sa place sous le paragraphe Jussy 2009-2010. C'est un problème dans toutes les écoles et pas une spécificité.</p> <p>En page 12 : <i>Lecture : 3 enseignantes sont tout à fait satisfaites des résultats obtenus par l'action Règlements d'école, 11 le sont en partie et 5 ne sont pas vraiment satisfaites.</i></p> <p>9 le sont en partie et non 11 ?</p> <p>Sur les recommandations formulées par le SRED</p> <p>Les membres du COET ne comprennent pas la suppression du poste d'ECSP alors que le soutien aux élèves en difficulté faisait partie du projet.</p> <p>L'équipe enseignante de l'établissement a également remis ses commentaires au SRED. Ceux-ci vont être ajoutés à la fin du rapport. Devenu définitif, il sera rendu public.</p> <p>Le nouveau projet permettra une plus grande implication du COET car contrairement au</p>

	<p>premier, il sera mis en place avec le Conseil. Dans les changements apportés au règlement du COET, il y a notamment la présence au conseil d'un représentant permanent du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP).</p> <p>Monsieur PEREZ conclu, en lien avec le projet, qu'il est important que les enseignants intègrent la notion d'établissement, que leur implication dépasse celle du contrat liant à une école.</p> <p>Nous reprenons l'objectif qui porte sur l'apprentissage de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble. C'est l'occasion de rappeler que les règlements d'école ont été coécrits avec les élèves. Les règles et sanctions/réparations ont fait l'objet de débats. Maintenant il n'y a plus de discussions, c'est le document de référence. Il est également utilisé par le parascolaire et dans les cas de dégradations la collaboration avec les communes se passent très bien.</p> <p>Monsieur CORTHAY en profite pour rappeler que les moments intra muros sont importants et font également partie de l'éducation citoyenne et le mieux vivre ensemble. Les fêtes sont l'occasion de rassemblements collectifs, l'opportunité de créer des liens. Elles peuvent être un moyen d'éducation et développent la sociabilité. Pour cela pas besoin de grandes manifestations, des petites fêtes seraient aussi la bienvenue.</p>
3. Vie des écoles	<p>L'équipe enseignante de Meinier annonce une manifestation en mai avec les parents. Des renseignements suivront prochainement.</p> <p>A Jussy, la bibliothèque est malheureusement peu utilisée, par l'équipe enseignante. Cela semblant provenir d'interrogations sur le fonctionnement du prêt, il est suggéré de l'expliquer lors d'un TTC qui réunirait les enseignant-e-s et les parents bibliothécaires bénévoles.</p>
4. Divers	<p>Les inscriptions des nouveaux élèves auront lieu les 2 et 3 mars 2012.</p> <p>Monsieur PEREZ rappelle que vous êtes cordialement invités à une séance d'information sur le fonctionnement du COET et sur les élections 2012. Cette séance, réunissant l'ensemble des parents de plusieurs établissements de la région de Thônex, est prévue le mardi 7 février 2012 à 19h30 à l'Aula du Cycle d'Orientation de la Seymaz – Avenue A.-M. Mirany 36 – 1225 Chêne-Bourg.</p> <p>Cette information est déjà parvenue aux parents d'élèves de l'établissement par voie de cartable et a été rappelée aux APE par courriel.</p> <p>En relation avec les travaux du centre du village de Meinier, Madame GROS, se demande si la visite du chantier avait pu avoir lieu. Des travaux étant également en cours à Jussy. Comme relaté dans le compte rendu no 6 du 16 février 2011 : La visite se révèle trop dangereuse pour le moment. Elle a été repensée en trois modules différents qui se dérouleront sur un après-midi.</p>
5. Prochain Conseil	<p>21 mai 2012 à 19 heures à l'école de gy</p>

Séance levée à 21h15/am
3 avril 2012

**Pour tout courrier électronique à Monsieur Serge BROQUARD
représentant des parents des écoles de Gy et Presinge :**

sbroquard@bluewin.ch